



Extrait du registre des délibérations du comité syndical

10-2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à dix-huit heures, sur le site de la STEP à Boissy Sans Avoir, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le huit juin deux mil vingt et un, se sont réunis sous la présidence de M. Christian LORINQUER.

Etaient présents :

COMMUNE D'AUTEUIL LE ROI

- Me Marie CHAVILLON et M. Jean-Luc CAPELLE, délégués titulaires

COMMUNE D'AUTOUILLET

- Mme Françoise LENARD et M. Arnaud DEMOUGIN, délégués titulaires

COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR

- M. Grégoire CORBY et M. José LOPES, délégués titulaires

COMMUNE DE GARANCIERES

- M. Christian LORINQUER et M. Daniel GORIN, délégués titulaires

COMMUNE DE MILLEMONT

- Mme Annie JOSEPH et M. Jacques Pierre ROPERT, délégués titulaires

COMMUNE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

- M. Arnaud BRETON et Antonio GONCALVES, délégués titulaires

formant la majorité des membres en exercice.

Date de
convocation
08/06/2021

Nombre de
délégués
En exercice :
12

Présents : 11
Votants : 12

Absent excusé :

- M. Antonio GONCALVES, délégué titulaire de LA QUEUE LEZ YVELINES qui a donné procuration à M. Arnaud BRETON

Mme Annie JOSEPH est nommée secrétaire de séance.

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Conformément aux articles L2224-1 à L2224-5 du CGCT et au décret 2007-675 du 2 mai 2007, imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,

Entendu le RPQS 2020 issu du rapport technique et financier du délégataire, présenté par le président,

Ce rapport est public et disponible dans les bureaux du SIAB pour informer les usagers du service.

Un exemplaire doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2020
- CHARGE le président de transmettre ledit rapport aux maires des communes adhérentes pour sa diffusion auprès de leur conseil municipal.

Le président,

Christian LORINQUER.
Syndicat Intercommunal d'Assainissement
Siège Social : STEP
Chemin de la Fontaine de l'Abîme
78490 BOISSY-SANS-AVOIR

Copie certifiée conforme par le Président sousigné qui certifie en outre que la présente délibération a été affichée à Boissy sans Avoir le 24/06/2021 et rendue exécutoire conformément aux dispositions relatives aux droits et libertés des Communes prévues par la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée le 22 juillet 1982, et adressée à Monsieur le Préfet de VERSAILLES, le 24/06/2021.